

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 20 mai 2026**

Membres élus : 21

En activité : 21

Membres présents : 18

Membre ayant donné procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17 (17 présents)

Le Président, Hassan FADI, a quitté la salle et a cédé la présidence à M. Xavier DE LAZZER.

Membres absents excusés : 3

L'an deux-mille-vingt-six le vingt mai à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Hassan FADI, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par M. Hassan FADI, Président, le sept mai deux-mille-vingt-six, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. MEDVES Jean-François, M^{me} REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. DE LAZZER Xavier, M^{me} HERFELD Marie-Laurence, M. LUCCHINI Marc, M. JURCZAK Serge, M. FRANCOIS Loïc, M. LOUIS Jean-Charles, M. ALIX Pierre, M. SCHULTZ Laurent, M^{me} KOCEVAR Lucie, M. ANTOINE Marc, M. ZIEGLER Damien, M. BIEDER Lionel

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS :

M. FADI Hassan, M. SCHMITT Michel (Il a suppléé M. JUNGLING, M. MANSUY Jean-Luc (Il a suppléé M^{me} VEIDIG Patricia)

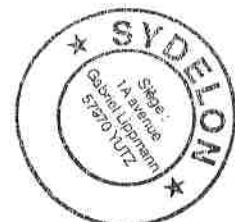
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES :

M. TINNES Jean-Paul

Publié(e) le 27 MAI 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE



Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
THONVILLE FENSCH
AGGLOMÉRATION :

M. CERBAI Fabrice et M. FERRERO Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES :

M. PONTICELLO Mario

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Laurent SCHULTZ (communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération).

Objet : Compte Administratif 2025

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le Compte Administratif 2025 du SYDELON a été précédé par :

- le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu le 30 avril 2026,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2025 de la section de fonctionnement est positif de **2 057 633,32** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 22 582 378,04 euros.

Les principales recettes sont :

- **20 093 000,00** euros de « participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés »,
- **719 832,75** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations de 3,71 euros par habitant),
- **438 496,50** euros de participations aux frais d'investissement (cotisations de 2,26 euros par habitant),
- **838 756,10** euros de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent 20 524 744,72 euros.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 165 643,51** euros, dont **204 782,20** euros en emprunt, **689 996,00** euros en achat de terrain et **270 865,31** euros pour la réalisation du centre de transfert.

Commission consultée : commission finances.

MOTION :

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT que les écritures du Compte Administratif sont conformes à celles du Compte de Gestion pour le même exercice arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	22 582 378,04 €
Dépenses	20 524 744,72 €
Résultat de l'exercice	2 057 633,32 €
Résultat de fonctionnement reporté	440 403,83 €
Résultat excédentaire cumulé	2 498 037,15 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	69 345,59 €
Dépenses	1 165 643,51 €
Résultat de l'exercice	- 1 096 297,92 €
Résultat d'investissement reporté	7 029 419,79 €
Excédent d'investissement cumulé	5 933 121,87 €
<i>Restes à réaliser :</i>	
Recettes d'investissement	0,00€
Dépenses d'investissement	5 768 000,00€
Résultat excédentaire cumulé	165 121,87 €

Après la présentation du compte administratif, le Président, Hassan FADI, quitte la salle et cède la Présidence à M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif pour l'exercice 2025 dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion pour le même exercice.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 27 MAI 2026

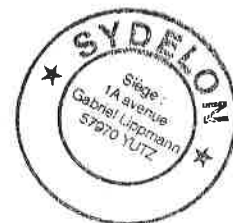
Le secrétaire de séance



Laurent SCHULTZ

Le Président

Hassan FADI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg sis 31Av. de la Paix, 67000 Strasbourg, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.